



## Non prise en charge des réparations d'un véhicule sous garantie

Par **axil\_76**, le **08/03/2015** à **17:15**

Bonjour,

j'ai acheté en octobre un scenic 3 à un particulier , sur ce véhicule j'ai une garantie garage jusqu'au septembre 2016, par contre je sais pas si c'est une garantie concernant le véhicule ou si c'est un contrat nominatif ...(est-il possible de réclamer un double du contrat à la société ? car le nom est différent ?) mon souci c'est que mon véhicule est actuellement inutilisable , la pédale d'embrayage ne fonctionne plus , d'après le garage c'est le volant moteur qui serait la cause de la panne , sauf que cela implique le remplacement de l'émetteur/récepteur , ainsi que le remplacement de l'embrayage ( donc dépose de la boîte de vitesse) soit un coût de 2600 € .

L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux car l'embrayage fait partie du lot ( alors que les autres pièces doivent faire partie de la garantie !) et le garage ne veut plus en entendre parler car ça fait plus de 2 ans qu'il l'a vendu .

Je peux faire appel à mon assistance juridique mais cela implique que le véhicule va rester immobiliser pendant plusieurs semaines , et je ne peux pas rester sans véhicule .

Existe-t-il un autre moyen pour que la procédure soit écourté ?

Peut-on appliquer la Garantie légale de conformité ?

Merci pour vos réponses .

Par **moisse**, le **08/03/2015** à **17:43**

Bonjour,

[citation] sur ce véhicule j'ai une garantie garage jusqu'au septembre 2016[/citation]

Cela signifie quoi exactement ? Vous semblez ne disposer d'aucune information ni écrit, et pourtant vous revendiquez une garantie de nature commerciale.

[citation]L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux [/citation]

Quelle assurance ?

[citation] et le garage ne veut plus en entendre parler car ça fait plus de 2 ans qu'il l'a vendu .  
[/citation]

Votre propos est incompréhensible, vous avez exposé avoir acheté ce véhicule à un particulier en octobre dernier.

[citation]Peut-on appliquer la Garantie légale de conformité [/citation]

Si le vendeur est le garage, non (plus de 2 ans). Si le vendeur est un particulier non plus (ne concerne que le vendeur professionnel).

Par **axil\_76**, le **08/03/2015** à **18:00**

[citation]Cela signifie quoi exactement ? Vous semblez ne disposer d'aucune information ni écrit, et pourtant vous revendiquez une garantie de nature commerciale. [/citation]

Après recherche de l'immatriculation chez le concessionnaire , il nous a imprimé un numéro de contrat de garantie chez Covéa Fleet , dans lequel est indiqué un garantie du véhicule jusqu'en octobre 2016

[citation]L'assurance ne veut pas prendre en charge les travaux[/citation]

L'assureur Covéa Fleet qui à garantie le véhicule .

[citation]Votre propos est incompréhensible, vous avez exposé avoir acheté ce véhicule à un particulier en octobre dernier. [/citation]

Oui, j'ai acheté ce véhicule en octobre, le vendeur m'a dit que le véhicule était encore sous garantie ( en nous montrant le date de fin de garantie ) , le concessionnaire l'a donc appelé pour savoir s'il pouvait faire quelque chose, puisque que le véhicule était sous garantie .

Je cherche donc une solution pas trop compliqué et la moins coûteuse car 2600 € de réparation pour un véhicule en garantie .... ça fait mal au portefeuille (pour être poli) !

Par **moisse**, le **09/03/2015** à **08:10**

Pour ce que je connais de l'assureur cité, je n'ai pas connaissance qu'il ait jamais assuré des pièces d'usure ou autre chose que des accidents.

Ce que vous citez ressemble à de la location full service mais alors pas de vente possible.

Puisque votre vendeur a évoqué un véhicule sous garantie, vous ne pouvez que lui demander de mettre en mouvement ladite.